



**Séance extraordinaire du comité exécutif  
du vendredi 12 mai 2023**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023

**10.003** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mai 2023

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Entente

CE Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1237443002

Approuver une convention de transaction et quittance pour relancer les travaux du contrat concernant la conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques à St-Laurent, accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc. - CG19 0077)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 20.002 Entente

CE Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1230749002

Approuver une convention de transaction et quittance pour relancer les travaux du contrat concernant la conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est (2989), accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc. - CG19 0388)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1237796005

Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Adoption

CG Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1237796001

Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 40.002 Règlement - Adoption

CG Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1237796002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 40.003 Règlement - Adoption

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1237016001

Adopter le Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**40.004** Règlement - Adoption

CG Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1238383005

Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 50 – Ressources humaines

### 50.001 Nomination

CE Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents - 1236991002

Approuver la nomination de la directrice ou du directeur - Développement résidentiel dans l'échelle salariale 2023 - FM10, à la date de la résolution du CE, pour une durée indéterminée

### 50.002 Convention collective / Contrat de travail

CG Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1237914001

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 50.003 Convention collective / Contrat de travail

CG Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1237914003

Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance